

Déclaration de conformité UE

1. Équipement radio: MIOGAR002 (Modèle SMART-LM144 20m)

2. Nom et adresse du fabricant ou de son représentant autorisé :

Innov8 Iberia, S.L

C/Les Planes, 2, Polígono Font Santa, 08970, Sant Joan Despí, Barcelona, Spain

3. Cette déclaration de conformité est délivrée sous la seule responsabilité du fabricant.

4. Objet de la déclaration :



- Guirlande décorative LED WiFi,
AC100 ~ 240V, 50/60Hz, RGB+CCT

5. L'objet de la déclaration décrite ci-dessus est conforme aux législations d'harmonisation pertinentes de l'Union :

- **EMC (2014/30/EU)** : Directive sur la compatibilité électromagnétique
- **LVD (2014/35/EU)** : Directive sur la basse tension
- **RED (2014/53/EU)** : Directive sur les équipements radio
- **RoHS (2011/65/EU)** : Restriction des substances dangereuses
- **UE 2019/2020 (directive 2009/125/CE)**: écoconception
- **UE 2019/2015 (directive 2009/125/CE)**: Étiquetage énergétique

6. Références aux normes harmonisées pertinentes utilisées ou références aux autres spécifications techniques par rapport auxquelles la conformité est déclarée.

- ✓ **EN IEC 55015:2019+A11:2020** : Limites et méthodes de mesure des caractéristiques de perturbation radioélectrique des appareils d'éclairage électrique et des appareils similaires.
- ✓ **EN 61547:2009** : Exigences en matière d'immunité électromagnétique.
- ✓ **EN 61000-3-3:2013+A1:2019** : compatibilité électromagnétique (CEM). Partie 3-3 : Limites. Limitation des variations de tension, des fluctuations de tension et du papillotement dans les réseaux publics d'alimentation basse tension pour les équipements dont le courant nominal est ≤ 16 A par phase et qui ne sont pas soumis à un raccordement conditionnel.
- ✓ **EN 61000-3-2:2019** : Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 3-2 : Limites - Limites pour les émissions de courant harmonique (courant d'entrée de l'équipement ≤ 16 A par phase).
- ✓ **IEC 60598-2-1:2020** : Luminaires - Partie 2-1 : Règles particulières - Luminaires fixes à usage général.
- ✓ **EN 300 328 V2.2.2** : systèmes de transmission à large bande ; équipements de transmission de données fonctionnant dans la bande des 2,4 GHz ; norme harmonisée pour l'accès au spectre radioélectrique (approuvée par l'Association espagnole de normalisation en octobre 2019).

- ✓ **EN 62311:2008** : Évaluation des équipements électroniques et électriques en relation avec les restrictions d'exposition humaine aux champs électromagnétiques (0 Hz - 300 GHz):2018.
- ✓ **EN 50663:2017** : Norme générique pour l'évaluation des équipements électroniques et électriques de faible puissance relative aux restrictions d'exposition humaine aux champs électromagnétiques (10 MHz - 300 GHz).
- ✓ **EN 301489-1 V2.2.1:2019** : Norme de compatibilité électromagnétique (CEM) pour les équipements et services radio - Partie 1 : Exigences techniques communes. Norme harmonisée pour la compatibilité électromagnétique.
- ✓ **EN 301489-17 V3.2.0:2017** : Norme de compatibilité électromagnétique (CEM) pour les équipements et les services radio - Partie 17 : Conditions spécifiques pour les systèmes de transmission de données à large bande - Norme CEM harmonisée.
- ✓ **EN 62479:2011** : Évaluation de la conformité des équipements électroniques et électriques de faible puissance avec les restrictions de base relatives à l'exposition humaine aux champs électromagnétiques (10 MHz à 300 GHz).

7. Informations complémentaires:

Signé au nom d'innov8 Iberia, S.L. :



Ville et date:

Barcelona, 25 août 2021

Signature et fonction:

Manuel Hässig
CEO